EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2016-252

Séance publique du

20 juin 2016

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620-lmc190773-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016

OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI

Le. 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :
Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Rectification d'erreur matérielle conformément à la délibération du Conseil Municipal n°DL.2016-408 adoptée lors de la séance du 23/09/2016
L'Adjoint Délégué.
Reine MERGER

02.03

Direction Générale des Services
Direction Secrétariat Général

Nomenclature : 5.3
Designation de representants

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JUIN 2016

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'école supérieure d'Art est administrée par un Conseil d'administration composé de 21 membres :
- 1 représentant de L'Etat,
- 3 représentants élus de la Métropole Aix – Marseille – Provence désignés par le Conseil de métropole
- 10 représentants élus de la ville, désignés par le conseil municipal,
- Le Maire de la Commune d'Aix en Provence,
- 1 personne qualifiée désignée par l'Etat,
- 1 représentant élu du personnel administratif et technique,
- 3 représentants des enseignants,
- 1 représentant élu des étudiants

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses dix représentants, conformément à l'article 8 des statuts de l'école, le 28 avril 2014 (DL.2014-13).

Ont été désignés :
9 élus de la Majorité
- Sophie JOISSAINS
- Brigitte DEVESA
- Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
- Christian ROLANDO
- Odile BONTHOUX
- Reine MERGER
- Karima ZERKANI
- Patricia BORRICAND
- Sylvain DIJON

1 élu de l'Opposition
- Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET

Lors de la séance du Conseil de Territoire du 21 avril 2016, Mme SICARD-DESNUELLE a été désignée comme représentante de la Métropole Aix-Marseille-Provence au conseil d'administration de l'Ecole Supérieure d'Art (Etablissement Public de Coopération Culturelle).
Par conséquent, il s'agit aujourd'hui de désigner un nouveau représentant de la Ville afin de la remplacer

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du C.G.C.T, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation;

- **PROCEDER** à la désignation d'un élu représentant la Ville au sein du conseil d'administration de l'Ecole supérieure d'Art d'Aix en Provence.

DL.2016-252 - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI -

Présents et représentés	:	53
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	6
Suffrages Exprimés	:	47
Pour	:	47
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Hervé GUERRERA Gaelle LENFANT

A été désignée

-02-03 REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI
-Dominique AUGEY

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/06/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»